Envoyé en préfecture le 26/07/2023
Reçu en préfecture le 26/07/2023
Publié le
ID : 976-229850003-20230726-DL1207230170-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Commission Permanente du mercredi 12 juillet 2023

Membres en exercice : 26
Présents : 18
Procuration(s) : 2
Absent(s) : 6 (dont 1 élu déporté)
Nombres de votants : 20
Votes pour : 20
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Date de la convocation : vendredi 30 juin 2023

DELIBERATION N°DL_CP2023_0170

Relative à la cession gratuite au profit de la commune de Koungou des parcelles cadastrales AW 27 Titre 5833 et AX 318 Titre 5833 sises à Koungou commune de KOUNGOU dans le cadre du projet d'aménagement du site Carobolé

L'an deux mille vingt-trois, le douze juillet, à 09h00, le Conseil Départemental de Mayotte s'est réuni en Commission Permanente, en application de l'article L. 3121-19 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Ben Issa OUSSENI, Président du Conseil départemental de Mayotte.
Cette séance s'est tenue à l'hémicycle Younoussa BAMANA.

Conseillers départementaux présents :
Monsieur Ben Issa OUSSENI, Monsieur Ali OMAR, Madame Zouhourya MOUAYAD BEN, Madame Bibi CHANFI, Monsieur Daoud SAINDOU MALIDE, Monsieur Madi Moussa VELOU, Monsieur Soula SAID SOUFFOU, Madame Nadjima SAID, Monsieur Alain SARMENT, Madame Zamimou AHAMADI, Madame Maymounati MOUSSA AHAMADI, Monsieur El Anrif HASSANI, Madame Farianti MDALLAH, Monsieur Elyassir MANROUFOU, Monsieur Nadjayedine SIDI, Monsieur Abdoul KAMARDINE, Monsieur Daniel ZAIDANI, Madame Hélène POLLOZEC, Madame Zaounaki SAINDOU

Conseillères départementales représentées :
Madame Mariam SAID KALAME donne pouvoir à Madame Hélène POLLOZEC, Madame Laini ABDALLAH BOINA donne pouvoir à Monsieur Elyassir MANROUFOU

Conseillers départementaux absents :
Monsieur Salime MDERE, Madame Bibi CHANFI, Madame Rosette VITTA, Madame Echati ISSA, Monsieur Saindou ATTOUMANI, Madame Soihirat EL HADAD

Conseiller départemental déporté :
Monsieur Salime MDERE

Secrétaire de séance désignée :
Madame Hélène POLLOZEC

Le Président constate que le quorum est atteint,

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n° DL AP 2021-0197 du 1er juillet 2021 relative à l'élection de M. Ben Issa OUSSENI en qualité de Président du Conseil départemental de Mayotte ;
Vu la délibération n° DL -AP 2021 0203 du 19 juillet 2021 relative aux délégations d'attributions du conseil départemental données à sa commission permanente ;
Vu la délibération N°DL_AP2023_0040 du jeudi 13 avril 2023 relative à l'adoption du Budget primitif 2023 du Conseil départemental et du STM ;
Vu le procès-verbal de la Commission Patrimoine et Foncier du 08 juin 2022 (avis favorable pour la demande 2021-0272) ;

Envoyé en préfecture le 26/07/2023
Reçu en préfecture le 26/07/2023
Publié le
ID : 976-229850003-20230726-DL1207230170-DE

Vu la demande d'évaluation soumise à la DRFiP le 26 mai 2023 ;
Vu le rapport modificatif n°2023-01726 de Monsieur le Président du Conseil départemental de Mayotte ;
Vu l'avis de la commission aménagement du territoire, infrastructures et foncier du 11 juillet 2023 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés,

Le Conseil Départemental,

DECIDE

Article 1 : de valider la cession gratuite au profit de la commune de Koungou des parcelles cadastrales AW 27 Titre 5833 (683 m²) et AX 318 Titre 5833 (28 624 m²) sises à Koungou commune de KOUNGOU dans le cadre du projet d'aménagement du site Carobolé ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental de Mayotte à signer tous les actes s'y rapportant ;

Article 3 : En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Mamoudzou dans les deux mois qui suivent sa publication « et affichage » et sa transmission au représentant de l'État dans le Département.

Pour extrait certifié conforme
Le Président du Conseil départemental

Ben Issa OUSSENI

Envoyé en préfecture le 26/07/2023
Reçu en préfecture le 26/07/2023
Publié le
ID : 976-229850003-20230726-DL1207230170-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

DGA Aménagement Territorial et Développement Durable

Direction des Affaires Foncières et du Patrimoine Immobilier

Service Gestion du Domaine

Mamoudzou, le 09 juin 2022

Procès-verbal de la Commission du Patrimoine et du Foncier
08 juin 2022 (Salle DRH du Conseil Départemental)

Les membres titulaires

☒Monsieur Salime MDERE : 1er Vice-Président, Président de la CPF, Conseiller Départemental de BOUENI
☐Monsieur Ali OMAR : 3ème Vice-Président, Conseiller Départemental de DZAOUDZI
☒Monsieur Saindou ATTOUMANI : Conseiller Départemental de OUANGANI
☐Monsieur Abdoul KAMARDINE : Conseiller Départemental de MTZAMBORO

Les représentants des services

☐Monsieur Ismaël KORDJEE : Directeur de la DAFPI
☒Monsieur Darcaoui TOILIHA : Directeur adjoint de la DAFPI
☒Madame Pauline PREVOT : Chef du Service Gestion du Domaine, DAFPI
☒Madame Routoubati KAISSI : Chef adjoint du Service Gestion du Domaine, DAFPI
☒Madame Mariame ABDOU : Secrétaire CPF, Service Gestion du Domaine, DAFPI
☐Madame Haloua MIKIDADI : Secrétaire CPF, Service Gestion du Domaine, DAFPI
☐Monsieur Hadhrami ABDOU : Chef du Service Brigade Foncière, DAFPI
☒Monsieur Said NOUSSOURA : Chef adjoint du Service Brigade Foncière, DAFPI
☒Monsieur Raffion ATTOUMANI : Service Brigade Foncière, DAFPI

Les communes

☒ACOUA
☐BANDRABOUA
☒BANDRELE
☐BOUENI
☐CHICONI
☒CHIRONGUI
☐DEMBENI
☐DZAOUDZI-LABATTOIR
☒KANI-KELI
☒KOUNGOU
☒MAMOUDZOU
☐MTSANGAMOUJI
☒MTZAMBORO
☐OUANGANI
☒PAMANDZI
☒SADA
☒TSINGONI

Les intercommunalités

☐CADEMA
☐CCSud
☐3CO représentée par Mme RIDHOI
☐CAGNM
☐CCPT

Début de la séance : 09h20

Monsieur Salime MDERE ouvre la séance en entamant l'examen des dossiers.

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 09/06/22
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et du Patrimoine Immobilier - Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 26/07/2023
Reçu en préfecture le 26/07/2023
Publié le
ID : 976-229850003-20230726-DL1207230170-DE

1 – Examen des dossiers du Service Gestion du Domaine

COMMUNE DE ACOUA

DEMANDES DE REGULARISATION

* Dossier 2020-0037 MADI BE Mazena et Consorts
→ajourné (il faut revoir la surface demandée car chevauchement avec une autre demande et il faut enlever de la demande la parcelle AK 206, ancienne AK 186 B, car sise en zone d'extension de Réserve Forestière)

* Dossier 2021-0112 RACHIDI Daniel
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2021-0113 ANRIFINA Bibi, Toirfia
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2021-0114 ANRIFINA Moussa et Anllayhi-Salam
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2021-0115 RACHIDI Safi
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2021-0116 HAZALI Omar
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2021-0117 HAZALI Ben Chaibou
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2021-0118 RACHIDI Karima
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2021-0132 SAID MOUDROU Fazati
→ajourné (à la demande de la commune car conflits de voisinage, vérifications nécessaires de la Brigade Foncière)

* Dossier 2021-0312 SOULAIMANA Zakaria, Soulaimana
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2021-0313 DAROUSSI Chaybia
→avis favorable pour la régularisation gratuite

COMMUNE DE BANDRABOUA

Tous les dossiers ont été reportés faute de représentant de la commune.

COMMUNE DE BANDRELE

DEMANDES DE REGULARISATION

* Dossier 2021-0008 ABDILLAHI Yassmine et Nadhur
→ajourné (les demandeurs doivent venir au service pour compléter les dossiers)

* Dossier 2021-0045 BOURA MIRADJI Raïna
→ajourné (en attente du retour de la Brigade Foncière)

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 09/06/22
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et du Patrimoine Immobilier - Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 26/07/2023
Reçu en préfecture le 26/07/2023
Publié le 09 juin 2022
ID : 976-229850003-20230726-DL1207230170-DE

* Dossier 2021-0045 Bis BOURA MIRADJI Mahamouda
→ajourné (en attente du retour de la Brigade Foncière)

COMMUNE DE BOUENI

Tous les dossiers ont été reportés faute de représentant de la commune.

COMMUNE DE CHICONI

Tous les dossiers ont été reportés faute de représentant de la commune.

COMMUNE DE CHIRONGUI

DEMANDES D'ACQUISITION

* Dossier 2020-0178 ALI Sounia
→avis défavorable (il existe la Régul. ASP n°164 au nom de Youssouf Moustadrane, déjà bornée, Titre 15924)

* Dossier 2021-0158 DAOUDA Mafounla
→avis favorable pour l'acquisition

COMMUNE DE KANI-KELI

DEMANDES DE REGULARISATION ET D'ACQUISITION

* Dossier 2017-0343 ANDAZA Mouhamadi, Amidou
→avis favorable pour la régularisation gratuite (sous réserve de l'avis favorable écrit de la mairie)

* Dossier 2018-0110 MCOLO Florence
→avis favorable pour la régularisation gratuite (sous réserve de l'avis favorable écrit de la mairie)

* Dossier 2019-0245 ALI OUSSENI Ahamadi
→avis favorable pour la régularisation gratuite (sous réserve de l'avis favorable écrit de la mairie)

* Dossier 2019-0342 SAID Soudja
→ajourné (le demandeur doit revoir l'emprise de sa demande et s'ajuster au DA existant de Mr Amed HATUBI)

* Dossier 2020-0223 OUSSENI Youssouf et Consorts
→ajourné (en attente du projet agricole et de l'avis favorable écrit de la mairie)

* Dossier 2021-0101 YOUSSOUF MCOLO Zakaria et Consorts
→avis défavorable (les demandeurs doivent faire chacun une demande en se mettant d'accord sur les emprises respectives)

* Dossier 2021-0109 YOUSSOUF CHEBANI Chebani
→ajourné (en attente des vérifications de la mairie et de la Brigade Foncière)

* Dossier 2021-0124 AMADI Anfiati, Haoi
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier ASP n°454 AHMED Mourid
→avis favorable pour la régularisation gratuite

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 09/06/22
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et du Patrimoine Immobilier - Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 26/07/2023
Reçu en préfecture le 26/07/2023
Publié le
ID : 976-229850003-20230726-DL1207230170-DE

09 juin 2022

COMMUNE DE KOUNGOU

DEMANDES D'ACQUISITION

* Dossier 2010-0343 ABSOIR Anthuridini et Issam-Hirmane-Nesrine
→avis défavorable (parcelle sise dans l'emprise de la ZAC de Longoni)

* Dossier 2016-0248 SOULAIMANA Tamarati
→avis défavorable (parcelle sise dans l'emprise de la RHI Bandrajou)

* Dossier 2016-0257 SOULAIMANA Moidjoumoi
→avis défavorable (parcelle sise dans l'emprise de la RHI Bandrajou)

* Dossier 2016-0260 OUSSENI Nourou
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2016-0316 MOUCHITALI El Anrifou et Aïna
→ajourné (l'EPFAM doit vérifier si parcelle sise dans l'emprise de la ZAC de Longoni)

* Dossier 2016-0336 SAID MADI Zaina
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2016-0340 MOUHAMDI Souffou et Oirakabounaoufal
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2016-0357 BACAR Rastoumi
→à classer (un doublon a déjà été validé : dossier 2019-0035, avis FAV en CPF du 07 décembre 2021 au même nom)

* Dossier 2016-0404 OILI Anli Said
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2016-0412 BAKARI Sandia
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2016-0478 SOUFFOU Amina
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2016-0479 ABOUBACAR Nasra
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2016-0502 BACO OUSSENI Hadhirachi
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2016-0503 MOURITADHOI Halidi
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2016-0504 BACO Kissimati
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2016-0505 HALIDI Mariama
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2016-0506 MOUSSA Hadiyati
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2016-0507 BACO Abidari Halidi
→avis favorable pour l'acquisition

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 09/06/22
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et du Patrimoine Immobilier - Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 26/07/2023
Reçu en préfecture le 26/07/2023
Publié le
ID : 976-229850003-20230726-DL1207230170-DE

* Dossier 2016-0508 BACO OUSSENI Zahafati
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2016-0512 M'DERE Anzilani
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2017-0008 BAHEDJA Ridhoine
→ajourné (vérifications nécessaires de la mairie et de la Brigade Foncière)

* Dossier 2017-0037 ADAME Moustoifa Madi
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2017-0040 ABDOU Roukia, Oihida et Anturia
→avis défavorable (parcelle sise dans l'emprise de la RHI Bandrajou)

* Dossier 2017-0051 DEBA Hadidja-Bourouhani
→ajourné (à la demande de la commune)

* Dossier 2017-0053 ASSANI BAMCOLO Asmine
→avis défavorable (parcelle sise dans l'emprise de la ZAC de Longoni)

* Dossier 2017-0064 HAMISSI Sélémani
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2017-0087 OUSSENI Ibrahim
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2020-0019 ALI Ankirimati
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2021-0567 CARCAS ENVIRONNEMENT
→ajourné (le demandeur doit fournir un nouveau DA de maximum 1 hectare)

COMMUNE DE MAMOUDZOU

DEMANDES DE REGULARISATION, D'ACQUISITION ET DE LOCATION

* Dossier 2010-0453 ALI Souraya et Nassabia
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2013-0123 SUBIRA Daniel
→ajourné (en attente de la réunion avec l'ASP au sujet des terrains acquis par le CNASEA pour le compte du Département prévue le 07 juillet 2022)

* Dossier 2013-0466 M'MADI Hatim
→avis défavorable (parcelle sise en zone naturelle N)

* Dossier 2019-0120 AC BTP SARL
→avis favorable pour la location (bail commercial)

* Dossier 2021-0140 SAID ALI Abdillaid et Consorts
→avis défavorable (parcelle sise dans l'emprise de la RHI Boubouni)

* Dossier 2021-0141 MGUEREZA Abdou
→avis défavorable (parcelles sises en zone naturelle N et naturelle sensible Ns)

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 09/06/22
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et du Patrimoine Immobilier - Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 26/07/2023
Reçu en préfecture le 26/07/2023
Publié le
ID : 976-229850003-20230726-DL1207230170-DE

* Dossier 2021-02150 OILI Fadhilati et ses enfants
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2021-0192 NADHIROU Saouda
→ajourné (vérifications nécessaires de la Brigade Foncière)

* Dossier 2021-0193 NADHIROU Zouhra
→ajourné (vérifications nécessaires de la Brigade Foncière)

* Dossier 2021-0194 NADHIROU Habiba
→ajourné (vérifications nécessaires de la Brigade Foncière)

* Dossier 2021-0195 M'BINGA Dalila
→ajourné (vérifications nécessaires de la Brigade Foncière)

* Dossier 2021-0222 AIZOUDINE Fatima et Consorts
→avis défavorable (parcelle sise en zone naturelle N avec aléas forts de glissement de terrain)

* Dossier 2021-0241 MOGNE Salitouma
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2021-0251 NADJIDE Nadia
→avis défavorable (parcelle sise en zone naturelle N avec aléas forts de chute de blocs et parcelle comprise dans le périmètre de la ZAC)

* Dossier 2021-0254 ASSOUMANI Mohamed
→ajourné (vérifications nécessaires de la Brigade Foncière pour les liens de parenté entre le demandeur et celui du dossier 2015-0341 Mr SOILIHI Said Ali)

* Dossier 2021-0256 HAROUNA Fassulati et SOUFFOU Nadjati
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2021-0257 HAROUNA Anturia et SOUFFOU Rissalati
→avis défavorable (il existe la Régul. ASP n°1147 au nom de Boinaidi Djazimati, RI 12523 déjà bornée depuis 2011)

* Dossier 2021-0294 ABDOU Bointrea et sa fille
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2021-0529 PIZZA et BURGER 976
→ajourné (le demandeur doit se rapprocher de la mairie pour identifier un terrain et avoir son aval avant un nouveau passage en CPF)

COMMUNE DE MTSANGAMOUJI

Tous les dossiers ont été reportés faute de représentant de la commune.

COMMUNE DE MTZAMBORO

DEMANDES DE REGULARISATION

* Dossier 2006-0160 AHAMAD ALI Kamisse
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2009-0104 AHMED Kiboutia
→ajourné (vérifications nécessaires de la commune et de la Brigade Foncière)

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 05/06/22
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et du Patrimoine Immobilier - Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 26/07/2023
Reçu en préfecture le 26/07/2023
Publié le
ID : 976-229850003-20230726-DL1207230170-DE

* Dossier 2019-0134 MIKIDADI Charfi
→avis défavorable (projet communal, site touristique inclus dans le SAR)

* Dossier 2021-0029 FOUNDI Echat
→avis favorable pour la régularisation gratuite (parcelles AM 49 J, AL 457 H et AL 782 F)
→avis défavorable (parcelle AM 134 B : projet communal de la Maison du Numérique)

* Dossier 2021-0046 FOUNDI Riziki
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2021-0082 SOUMAILA Inssa
→ajourné (vérifications nécessaires de la Brigade Foncière car conflit familial)

* Dossier 2021-0121 HALIDI Mouhamadi et Consorts
→avis favorable pour la régularisation gratuite

COMMUNE DE OUANGANI

DEMANDES D'ACQUISITION ET DE LOCATION

* Dossier 2021-0034 RIDAY Daniel
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2021-0089 GDS 976
→avis favorable pour la location (bail commercial)

* Dossier 2021-0107 SAID SOILIHI Dhoul-Kamal
→ajourné (à la demande de la mairie)

* Dossier 2022-0101 ABDOU HAMIDOUNI Assani
→avis favorable pour la location (bail commercial)

* Dossier 2022-0117 METAL CONCEPT MULTI SERVICES
→avis favorable pour la location (bail commercial)

COMMUNE DE PAMANDZI

DEMANDES D'ACQUISITION

* Dossier 2019-0253 DIGO Kouraichia
→ajourné (en attente du désistement de Mme DIGO Kouraichia au profit de Mme ALI M'DAHOMA Siti)

* Dossier 2020-0081 MAHAMOUD Chrishna, Amra
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2020-0237 BOINA Faïza
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2020-0277 SAID Binti, Achra
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2020-0314 ALI M'DAHOMA Siti
→ajourné (en attente du désistement de Mme ALI M'DAHOMA Siti au profit de Mmes ABOUDOU Moinecha et Amina)

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 08/06/22
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et du Patrimoine Immobilier - Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 26/07/2023
Reçu en préfecture le 26/07/2023
Publié le
ID : 976-229850003-20230726-DL1207230170-DE

* Dossier 2021-0022 ATTOUMANI Naouirou
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2021-0077 SARL LES TERRASSES
→avis favorable pour l'acquisition

COMMUNE DE SADA

DEMANDE DE REGULARISATION

* Dossier ASP n°20525 à 20572 BOINAIDI Zaliha
→ajourné (à la demande de la commune qui doit rencontrer les différentes parties)
Remarque : la Régul. ASP n°20528 est déjà passée FAV au nom de l'indivision MADI MOITETE en CPF du 24 juin 2006.

COMMUNE DE TSINGONI

DEMANDES DE REGULARISATION ET D'ACQUISITION

* Dossier 2008-0240 MHADJOU Bacari
→ajourné (à la demande de la commune pour vérifications)

* Dossier 2020-0271 BOINALI Maïssara et Consorts
→ajourné (en attente du projet agricole avec proposition de bail à ferme)

* Dossier 2021-0026 MADI MAHADALI Mirhani
→ajourné (en attente de la fin de la RHI)

* Dossier 2021-0259 BOINAHERY Ibrahim, Amedi
→avis défavorable (conflit)

* Dossier 2021-0489 BOURA Kamaria, Zalhata et Rahamata
→avis favorable pour la régularisation gratuite

2 – Examen des dossiers des Communes

COMMUNE DE BANDRELE

DEMANDE DE CESSION GRATUITE

* Dossier 2022-0143 Commune de BANDRELE
→avis défavorable (il existe une Régul. ASP n°217 au nom de Mdere Madi, RI 17906 déjà bornée)

COMMUNE DE KOUNGOU

DEMANDE DE CESSION GRATUITE

* Dossier 2021-0272 Commune de KOUNGOU
→avis favorable (parcelles de la mairie de Koungou)

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE ★ CONSEIL DÉPARTEMENTAL ★
VISA CPF
Le 03/06/22

Direction des Affaires Foncières et du Patrimoine Immobilier - Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 26/07/2023
Reçu en préfecture le 26/07/2023
Publié le
ID : 976-229850003-20230726-DL1207230170-DE

COMMUNE DE MTZAMBORO

DEMANDE DE CESSION GRATUITE

* Dossier 2022-0071 Commune de MTZAMBORO
→à classer (la commune est déjà affectataire)

COMMUNE DE OUANGANI

DEMANDES DE CESSION GRATUITE

* Dossier 2022-0049 Commune de OUANGANI
→avis favorable pour la cession gratuite (parcelle AN 264 = école de Ouangani)

* Dossier 2022-0051 Commune de OUANGANI
→avis favorable pour la cession gratuite (parcelles AM 189 et 190 = école de Ouangani)

* Dossier 2022-0052 Commune de OUANGANI
→ajourné (en attente de la visite terrain initialement prévue le 09 juin 2022 mais reportée)

* Dossier 2022-0053 Commune de OUANGANI
→ajourné (la mairie doit faire un DA pour enlever les emprises des dossiers validés FAV en CPF : dossiers 2014-0392, 2014-0452, 2019-0445 et 2020-0025)

Après l'examen de tous les dossiers, Monsieur Salime MDERE a levé la séance à 13h15.

Le 1er Vice-Président
Président de la Commission Patrimoine et Foncier

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MAYOTTE

Salime MDERE

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
VISA CPF
Le 09/06/22

Direction des Affaires Foncières et du Patrimoine Immobilier - Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 26/07/2023
Reçu en préfecture le 26/07/2023
Publié le
ID : 976-229850003-20230726-DL1207230170-DE

Département :
MAYOTTE

Commune :
KOUNGOU

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : AX
Feuille : 000 AX 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 16/03/2023
(fuseau horaire de Paris)

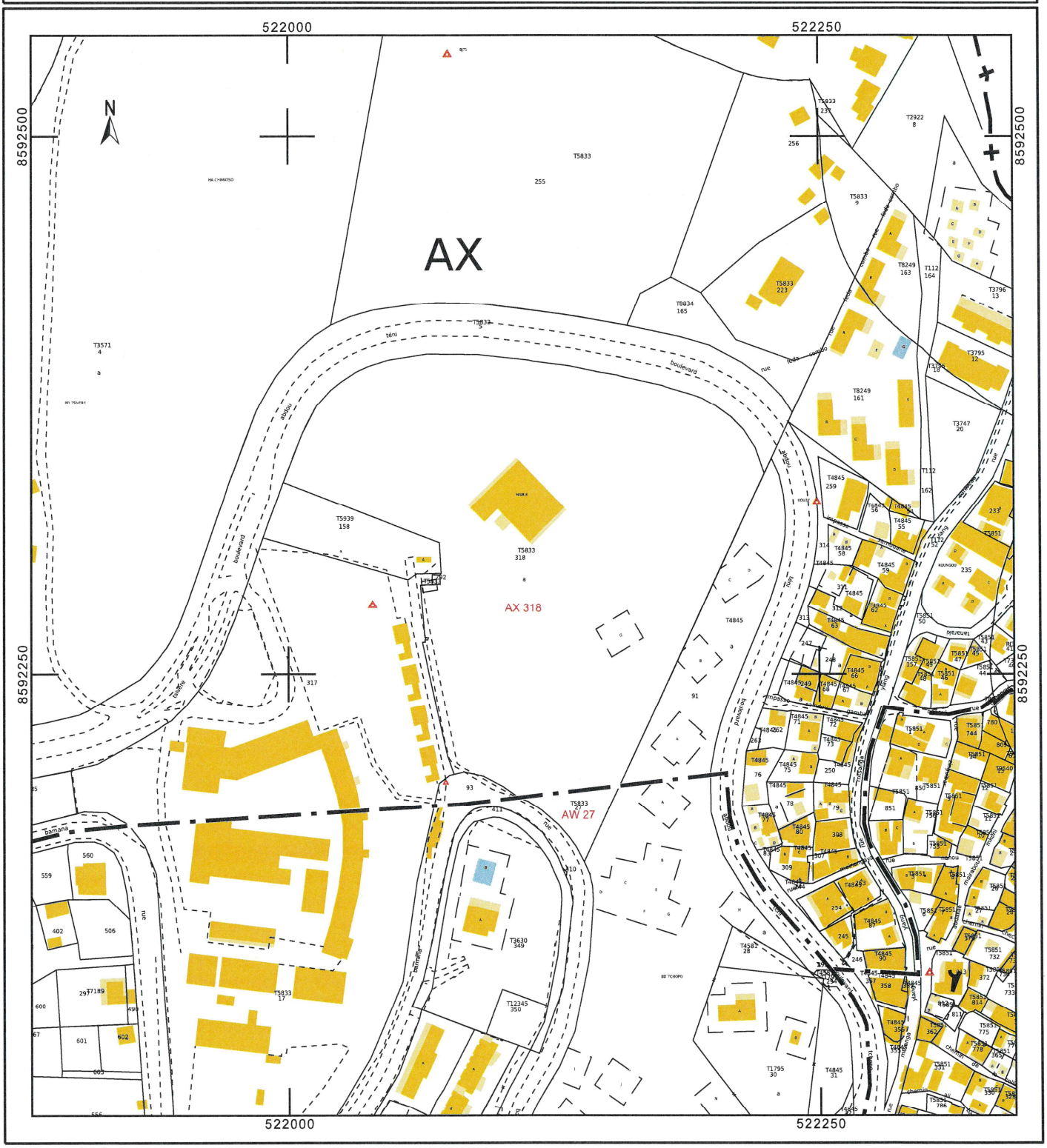
Coordonnées en projection : RGM04
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :

MAMOUDZOU
CENTRE DES IMPOTS FONCIER
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES 97600
97600 MAYOTTE
tél. 0269618142 -fax
cdif.mamoudzou@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Envoyé en préfecture le 26/07/2023
Reçu en préfecture le 26/07/2023
Publié le
ID : 976-229850003-20230726-DL1207230170-DE

FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BI[illegible]ON BATIS

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	PREVOT Pauline
NUMERO DE TELEPHONE	0639 40 44 67
ADRESSE DE MESSAGERIE	pauline.prevot@cg976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE
Cession gratuite des parcelles AW 27 Titre 5833 (683 m²) et AX 318 Titre 5833 (28 624 m²) sises à Koungou commune de KOUNGOU au profit de la commune de Koungou (dossier 2021-0272 passé avec avis FAV en CPF du 08 juin 2022) dans le cadre de l'aménagement et de la réhabilitation du site Carobolé.

DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)	26/05/2023
PRECISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)	2

III- ELEMENTS D'EVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-1
VALEUR VENALE BRUTE	2 051 490 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	2 256 639 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	-881 619 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	-814 494 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	560 526 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur	26/05/2023		Visa du demandeur	
Date d'avis du service local du Domaine (SLD)			Visa du Domaine	
Avis favorable du SLD	OUI		NON	
Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable				

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle	Aléas naturels	Déclivité de la parcelle
1	KOUNGOU	AW	27	683	U	Ua	NON	accès à la voirie	moyen	faible
2	KOUNGOU	AX	318	28 624	U	Ua	NON	accès à la voirie	moyen	forte